

**les outils**

- écrire à l'auteur de l'article
- imprimer l'article
- envoyer par mail

## JUSTICE

# Les internautes invités au procès Gigastorage

Yannick Arrieux, **01net.**, le 23/09/2004 à 15h33

**Jugé à partir de lundi 27 septembre dans l'affaire d'escroquerie présumée GigaStorage, Christian Proust a décidé de publier sur Internet les pièces du dossier d'instruction et les comptes rendus des débats au jour le jour.**

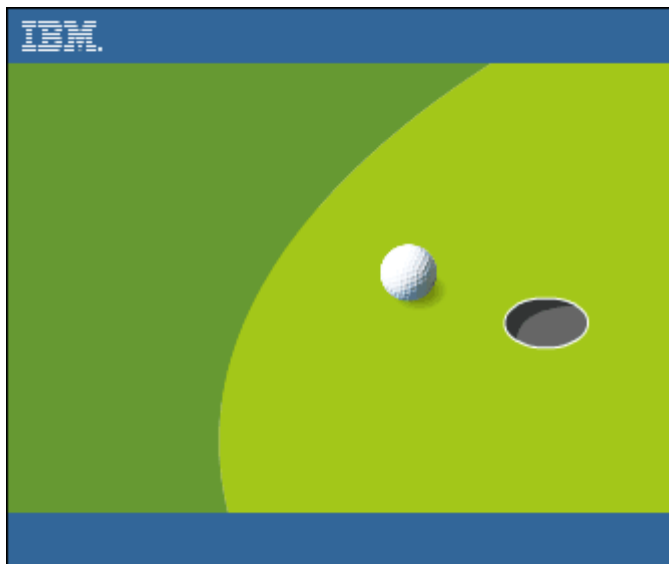
Avant même son ouverture le 27 septembre prochain devant le tribunal correctionnel de Belfort, le procès de l'escroquerie présumée GigaStorage (lire l'encadré) trouve un écho pour le moins original.

Christian Proust, président du conseil général du Territoire de Belfort de 1982 à mars 2004, mis en examen pour complicité d'abus de confiance, a en effet décidé de publier sur le site Web du conseil général - dont il est toujours élu - l'ensemble des pièces du dossier. Les premiers éléments sont en ligne depuis aujourd'hui, jeudi 23 septembre.

**nos services**

- lettres : gérez ou découvrez
- jeux **new**
- cinéma
- mobile
- séminaires
- acheter et vendre à moitié prix
- produits : comparez les prix
- antivirus en ligne gratuit **new**
- traduction

PUBLICITÉ



« Je mets en ligne un certain nombre de documents administratifs, de procès-verbaux, de documents de travail, de comptes rendus de conseils d'administration... autrement dit, les pièces saisies au moment de l'instruction. Je ne diffuse pas pour l'instant les dépositions faites auprès de la juge ou des éléments de la procédure en cour car je n'en ai pas le droit. Je ne libérerai ces pièces qu'au fur et à mesure du procès », détaille Christian Proust.

Ces pièces ne peuvent en effet être rendues publiques qu'au moment où elles ont été débattues devant le tribunal. Malgré tout, cette démarche est-elle légale ? « La jurisprudence indique que les plaidoiries sont protégées par le droit d'auteur, mais il y a des exceptions lorsqu'il s'agit d'informer le public sur

*l'actualité du moment. Cela suppose que l'information soit diffusée pour un temps limité »,* explique Fabrice Perbost, avocat associé du cabinet Kahn & Associés. Ce qui semble le cas ici, puisque ces pages ont une durée de vie limitée au temps du procès.

### Informer au jour le jour par weblog

En parallèle, Christian Proust tient un weblog du procès, c'est-à-dire un journal pour expliquer sa démarche puis réagir au fur et à mesure du procès. Là non plus, aucun obstacle juridique ne s'oppose *a priori* à la mise en ligne de ce journal. Il faut tout de même se rappeler que l'auteur du weblog est responsable de son contenu devant la loi, y compris des commentaires des internautes.

« Le régime applicable à un weblog est le même que celui applicable à un forum de discussion ou à un site Web. Dès lors, tout propos diffamatoire, injurieux ou portant atteinte aux droits de propriété

intellectuelle peut être poursuivi », ajoute Fabrice Perbost.

« Je ne porterais aucun jugement sur le tribunal , tient à préciser Christian Proust qui veut s'inscrire dans une démarche de transparence vis-à-vis du public. *Comme élu, il est de mon devoir de rendre compte, d'informer, et de participer à l'effort de transparence de la vie politique. Je n'ai rien à cacher. Je ne prétends pas court-circuiter la salle d'audience et les médias mais offrir, grâce à Internet, toute l'information au public. Au-delà, je souhaite contribuer à une réflexion sur l'institution judiciaire et son mode de fonctionnement* ». Quant à ceux qui verraient dans cette démarche un moyen de faire pression sur les magistrats, l'élu belfortain dément fermement « être dans cet état d'esprit ».

## GigaStorage : huit ans de procédure

L'affaire GigaStorage avait fait grand bruit lorsque, en 1996, Christian Proust, président du conseil général du Territoire de Belfort, était mis en examen pour abus de biens sociaux et incarcéré quinze jours.

Spécialisée dans l'assemblage de disques durs de haute capacité pour l'industrie informatique, GigaStorage International avait bénéficié lors de son installation de l'appui financier des collectivités locales à hauteur de 20 millions de francs. L'entreprise devait créer 600 emplois à moyen terme, mais l'expérience avait tourné court. Elle avait été placée en liquidation judiciaire en 1997, soit un an après son lancement.

L'enquête portait sur les conditions dans lesquelles les aides avaient été attribuées. En juillet 2003, les chefs d'accusation de blanchiment d'argent, escroquerie, enrichissement personnel pesant sur Christian Proust étaient abandonnés.

Il reste mis en examen pour complicité d'abus de confiance et comparaitra devant le tribunal correctionnel le 27 septembre aux côtés de quatre autres personnes dont Bisser Dimitrov, l'ancien PDG de GigaStorage International.

### Participez au forum sur le sujet de cet article... (4 avis déjà déposés)

► Débat lancé le 24/09/2004 à 09:05 par [perlaboule](#)

#### **Le dévouement condamnée**

[Lire la suite](#)

Le 24/09/2004 à 10:16 par [bakanach](#)

#### **Belfort meurt à petit feu**

[Lire la suite](#)

Le 24/09/2004 à 10:48 par [Jean-Claude](#)

#### **absolument.**

[Lire la suite](#)

Le 24/09/2004 à 12:45 par [les bronzés](#)

#### **Jean Claude... Dus ?**

[Lire la suite](#)

Tous droits réservés © 1999-2004 Groupe Tests, 01net. [voir notice légale](#)

[charte de confiance](#)

[nous écrire](#)

[plan du site](#)